Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260806-DDP26_129-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

TECHNIQUE

DECISION DU PRESIDENT N°26-129

OBJET : OPERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE GTB (GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS) ET D'UN LOGICIEL DE SUPERVISION MUTUALISE AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 35, PROGRAMME EFF'ACTEE

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 175-1 à R. 175-5-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 (DCC-26-053) autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant le dépôt des dossiers de demande de subvention, la signature des conventions et pièces annexes correspondantes, leur modification et avenants éventuels ultérieurs, ainsi que la demande de versement des subventions

Vu la décision du Président du 24 janvier 2025 (DDP25-016) portant sur une ***demande de subvention*** *DSIL-DETR auprès de l'Etat pour le financement de l'****acquisition d'un système de GTB « gestion technique des bâtiments » et d'un logiciel de supervision mutualisé avec les communes du territoire****,*

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2025 (DCC25-037) ***approuvant l'opération*** *concernant l'acquisition d'un système de GTB « Gestion technique des bâtiments » et d'un logiciel de supervision mutualisé avec les communes du territoire,*

Vu les décisions du Président du :

- *9 juillet 2025 (DDP25-109)* ***attribuant le marché de techniques de l'information et de la communication*** *(M25-012) portant sur* ***l'achat d'un outil de supervision pour la GTB,*** *à la société HIGH TECH FOR TELECONTROL PROJECT (HTTP) pour :*
  - *un montant global de 37 691,00 € HT, soit 45 229,20 € TTC,*
  - *et les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires dans la limite de 8 000 € HT,*
- *13 octobre 2025 (DDP25-161) attribuant* ***le marché de travaux*** *(M25-032) portant sur l'installation de systèmes de GTB avec supervision, à la société HIGH TECH FOR TELECONTROL PROJECT (HTTP) pour un montant global de 79 500,00 € HT, soit 95 400,00 € TTC,*

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 février 2026 (DCC26-018) portant sur la ***modification du plan de financement de l'opération*** *ci-avant,*

Considérant Roche aux Fées Communauté a décidé de faire installer une solution de GTB, Gestion Technique des Bâtiments. Pour ce faire, le marché M25-032 a été conclu avec la **société HHTP** pour **l'équipement en automates de quatre bâtiments**, La Passerelle, la Canopée, l'Ecole de Musique de Janzé et la Maison de la Roche aux Fées pour un montant de **75.700,00 €HT**, d'une part, et d'autre part, Roche aux Fées Communauté a fait **l'acquisition d'un logiciel de supervision auprès de la société HHTP pour un montant de 37.691,00 €HT.** Ce logiciel bénéficia à la communauté de communes et sera mis à disposition de toutes les communes du territoire qui souhaiteront l'utiliser.

Considérant que Le SDE35 est lauréat de l'appel à projet Eff'ACTEE+ (sous-programme du programme ACTEE porté par la FNCCR) visant à développer des opérations pilotes de flexibilité électrique au sein des membres de son groupement d'achat d'énergies. Il apporte

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260806-DDP26_129-DE

ainsi un soutien technique et financier pour étudier la faisabilité de modulation et décalage de consommations électriques pour rendre service au réseau électrique.

La supervision ainsi installée permettra d'expérimenter la mise en place d'actions de flexibilité électrique sur les sites qui s'y prêtent.

Considérant que Le SDE35 propose de solliciter la prise en charge des dépenses d'acquisition d'un outil de supervision dans le cadre de la subvention EFFACTEE+ qu'il s'est vu attribuée par le programme ACTEE.

Les dépenses éligibles au programme Eff'ACTEE+ sont financées à hauteur de 50% de leur coût HT.

Dépenses prévisionnelles éligibles :

Dépense	Coût HT	Aide accordée
Acquisition logiciel en mode local	10,00€	5,00€
Acquisition d'une licence multi-utilisateurs	22 461,00€	11 230,50€
Installation et configuration de la solution	1 920,00€	960,00€
Intégration à la supervision d'un site avec chauffage électrique	3 8000,00€	1 900,00€
Total	**28 191,00€**	**14 095,50€**

D'autres dépenses nécessiteront l'accord du gestionnaire du programme Eff'ACTEE+ avant d'obtenir la validation de leur financement à hauteur de 50% du montant HT :

Dépense	Coût HT	Aide envisagée
Forfait d'assistance téléphonique	3 100,00€	1 550,00€
Intervention de maintenance évolutive	400,00€	200,00€
2 formations initiales	2*800,00€ = 1 600,00€	800,00€
Capteurs d'ambiance (sites avec chauffage électrique)	8*250,00€ = 2 000,00€	1 000,00€
Total	**7 100,00€**	**3 550,00€**

Ainsi le montant total maximum qui pourrait être sollicité par le SDE35 dans le cadre du programme Eff'ACTEE s'élèverait à **17 645,50€**.

Considérant que le plan de financement devant respecter la règle de 20 % d'autofinancement minimum par la collectivité maitre d'ouvrage, Roche aux Fées Communauté sollicitera la somme de **14.854,52 €** afin de respecter cette règle (cf tableau de financement ci-dessous)

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260806-DDP26_129-DE

DEPENSES	
Désignation	**€ HT**
Supervision _Offre HTTP. Logiciel Ignition Marché M25-012	37 691,00€ HT
Bâtiment La Passerelle Retiers Equipement GTB _ Marché M25-032	30 307,82€ HT
Ecole de musique de Janzé Equipement GTB _ offre HTTP _ Marché M25-032	21 616,16€ HT
Bâtiment La Canopée Janzé Equipement GTB _ _ Marché M25-032	12 346,98€ HT
Bâtiment de la Roche aux Fées à Essé Equipement GTB _ _ Marché M25-032	11 429,04€ HT
TOTAL	113 391,00€ HT
TVA	22 678,20 €
TOTAL	136 069,20€ TTC

RECETTES		
SUBVENTIONS	**Taux**	**€**
Fonds-verts - PCAET	36,90%	41 841,28 €
DETR - DSIL	30,00%	34 017,00 €
Eff'ACTEE +	13,10%	14 854,52 €
SOUS-TOTAL Subventions	***80,00%***	***90 712,80 €***
Autofinancement Rafcom	20,00%	22 678,20 €
TOTAL		**113 391,00€ HT**

DECIDE

Article premier :
De solliciter une **subvention de cofinancement complémentaire :**

- auprès du **Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine (SDE 35),**
- dans le cadre du programme **Eff'ACTEE**,
- et pour un montant de **14 854,52 €.**

Article deux :
La subvention reçue sera imputée :

- Au budget principal : Article 1316, Opération 14, Service 0200, Fonction 020.

Article trois :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée au service de l'Etat concerné.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 3 août 2026

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 04/08/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.